

Rapport synthèse du Forum sur le plan montréalais pour l'enfant enfants 2019-2020

Présenté au
Service de la diversité sociale et des sports de la Ville de Montréal

28 août 2018



Faits saillants

Voici les faits saillants tirés des résultats des ateliers de travail sur la mise à jour du plan d'action de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal :

- Sans conteste, la **préoccupation principale des groupes de participants** est de s'assurer que les processus menant à la réalisation du plan d'action 2019-2020 « interpelle les organismes pour que les milieux choisissent les priorités et qu'elles ne viennent pas de la Ville », qu'ils « mettent en lumière et valorisent les actions déjà présentes dans les arrondissements » et que les actions privilégient « l'investissement dans les organismes familles locaux ». Les participants souhaitent davantage de **concertation avec les organismes locaux pour établir les priorités d'action**.
- La nécessité d'agir localement, de « **laisser les arrondissements et les milieux communautaires locaux décider des priorités** », de « choisir des actions à prioriser et à réaliser localement (dans chaque arrondissement) » « pour s'assurer que les actions répondent aux besoins des communautés (...) » est le thème le plus récurrent qui émerge de l'activité.
- Qu'il s'agisse de moyens de transport en commun ou actif, d'aménagement des parcs pour qu'ils répondent à des besoins multigénérationnels, d'accessibilité universelle, de plages horaires des plateaux sportifs pour les jeunes et les familles ou d'utilisation des espaces vacants par les communautés, les participants semblent juger que **l'accessibilité des espaces publics est un aspect essentiel pour favoriser le bien-être des enfants**.
- Les propositions des groupes montrent clairement qu'ils considèrent **l'accessibilité à une alimentation équilibrée comme un enjeu devant d'abord être traité à l'échelle locale** des quartiers et des arrondissements.
- En ce qui concerne la persévérance scolaire et la réussite éducative, la grande diversité des commentaires recueillis montre clairement que **le rôle de la Ville de Montréal et les éléments sur lesquels elle peut agir à l'intérieur de ses champs de compétence doivent être clarifiés** auprès de ses partenaires et dans la nouvelle mouture du plan d'action de la Politique de l'enfant.
- Les propositions sont nombreuses et variées concernant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, mais tous souhaitent **élargir les paramètres de l'accessibilité aux diverses activités offertes aux enfants**. Un groupe résume relativement bien la teneur des propositions en suggérant « d'offrir un accès universel, physique, géographique aux sports, aux loisirs et à la culture, et d'offrir une flexibilité dans la participation à ces activités ».
- Les enfants consultés croient que « **tout le monde de l'école devrait bénéficier d'un déjeuner gratuit**, même ceux qui en auraient un à la maison de toute manière. » Les élèves pensent que ce serait un bon moment pour socialiser avec ses amis le matin et que « les gens qui ont besoin de déjeuner à l'école ne soient pas gênés de le faire ». « Plusieurs élèves en ont besoin et ne peuvent pas y accéder. »
- Les enfants réclament une **amélioration du service de transport par autobus**. Ils veulent « que les autobus de la STM soient à temps et qu'ils en procurent plus. Ils sont trop souvent pleins et ils doivent attendre le prochain qui est très souvent plein aussi, donc ils sont en retard à l'école ».



Table des matières

Le contexte de la démarche	1
Le mandat confié à l'Institut du Nouveau Monde	1
Détails de la participation et méthodologie.....	2
À propos de ce rapport	3
Commentaires des participants suite à la présentation du bilan du plan d'action 2017	5
L'axe 1 : La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains	6
L'axe 2 : La saine alimentation et la sécurité alimentaire.....	7
L'axe 3 : La persévérance scolaire et la réussite éducative.....	9
L'axe 4 : L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs	11
L'axe 5 : Les familles et les communautés.....	13
Les préoccupations des enfants de Montréal.....	15
Annexe 1 – Déroulement du Forum	i
Annexe 2 – Exemple d'outil de prise de notes des participants au Forum	ii

Le contexte de la démarche

La Politique de l'enfant de la Ville de Montréal a vu le jour en juin 2016. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'un plan d'action en 2017. Dans la perspective d'effectuer un bilan de cette première année et d'établir une vision pour le plan d'action 2019-2020, la Ville de Montréal souhaitait convier divers acteurs des milieux de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse à un forum d'une journée au printemps 2018. Services centraux de la Ville, représentants des arrondissements, organisations régionales et tables de quartiers se sont fait offrir l'opportunité d'exprimer leurs points de vue et leurs attentes, de même que de proposer des idées concrètes pour la mise à jour du plan d'action.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de la Ville de Montréal désirait s'adjoindre les services d'une organisation reconnue pour sa compétence en participation publique qui agirait à titre de tiers neutre pour l'élaboration du contenu, l'animation et l'analyse des résultats de ce forum de consultation. Ce mandat a été confié à l'Institut du Nouveau Monde (INM).

Le mandat confié à l'Institut du Nouveau Monde

Le mandat de l'INM est de conseiller la Ville de Montréal sur les meilleures méthodes de consultation à mettre à profit pour cet exercice dans les délais et le budget impartis. Il comporte les étapes suivantes :

1. Concevoir, en collaboration avec la Ville, le déroulement détaillé du Forum ainsi que les schémas et outils d'animation qui permettront d'atteindre les objectifs fixés et de recueillir des résultats concrets et pertinents pour la mise à jour du plan d'action associé à la Politique.
2. Assurer l'animation du Forum et la réalisation des étapes et outils relativement aux activités participatives et à la collecte des résultats.
3. Rédiger un rapport synthèse des résultats et présenter ces résultats aux responsables de la démarche du Service de la diversité sociale et des sports.

L'équipe

L'équipe qui a mené à bien la démarche était formée de la Ville de Montréal et de membres de l'INM.

Pour la Ville de Montréal :

- Tommy Kulczyk, commissaire à l'enfance de la Ville de Montréal
- Louise-Michel Laurence, conseillère en planification
- Laurie Savard, agente de recherche

Pour l'INM :

- Bruno Godin, chargé de projet
- Malorie Flon, conseillère stratégique et animatrice du Forum
- Anouk Lavoie-Isebaert, agente de projet
- Caroline Chaumont, conseillère stratégique
- Roxanne Bernier, chargée de communication

Détails de la participation et méthodologie

Le Forum s'adressait à des représentants d'organismes œuvrant auprès des enfants montréalais à l'échelle locale et régionale, ainsi qu'à des représentants des services et des arrondissements de la Ville de Montréal concernés par la Politique de l'enfant. Près de 130 ont participé à l'ensemble des activités de la journée. De ce nombre, 55% d'organismes locaux, 31% d'organismes régionaux (dont 38% étaient des représentants des organismes locaux) et 14% des arrondissements, ce qui assurait une bonne représentativité des différents acteurs du milieu. De plus, une vingtaine de jeunes de 6^e année au 2^e secondaire représentant cinq commissions scolaires de l'île de Montréal (francophones et anglophones) ont participé en après-midi à une activité de consultation sur des thèmes relatifs à la Politique de l'enfant.

Le Forum visait à recueillir les points de vue, attentes et idées concrètes des participants pour alimenter les travaux de mise à jour du plan d'action de la Politique de l'enfant, mais également à leur permettre de s'exprimer sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Politique et de son premier plan d'action. La journée était donc divisée en 3 parties (le déroulement est disponible à l'annexe 1) :

1. Bilan du plan d'action 2017 et séance plénière
2. Panel d'intervenants : *La diversité culturelle, une variable incontournable*
3. Ateliers de travail sur les axes d'intervention de la Politique et les objectifs du plan d'action 2019-2020

Le SDSS avait produit un bilan exhaustif de la première année de la Politique de l'enfant qu'il a distribué à l'ensemble des participants quelques jours avant la tenue du Forum. Après une brève présentation du contexte de création de la Politique par une responsable du SDSS, le Commissaire à l'enfance a procédé à la présentation de ce bilan à l'ensemble des participants. Par la suite, la chef de division Relations interculturelles et groupes spécifiques a mis de l'avant les actions convenues pour l'année 2018 et les perspectives pour cette même année. Ces présentations ont été suivies d'une séance plénière au cours de laquelle les participants ont pu poser des questions et émettre commentaires et suggestions.

Puisqu'il s'agit désormais d'une variable incontournable dans l'élaboration de politiques et de plans d'action à l'échelle montréalaise, la matinée s'est conclue par un panel de trois intervenantes sur le thème de la diversité culturelle. Cette activité, qui s'est terminée par une période de questions, avait pour but de susciter des réflexions et des commentaires en prévision des ateliers de travail de l'après-midi.

En après-midi, les participants ont été divisés en sous-groupes de 6 à 8 personnes composés de représentants d'organismes locaux, régionaux et des arrondissements de la Ville de Montréal. Chaque groupe était accompagné par un animateur de table de l'INM qui devait encadrer les débats et s'assurer de la qualité des discussions et des résultats. Le rôle de l'animateur de table était également d'aider les participants à parvenir à des consensus dans le temps imparti et le respect des consignes.

D'entrée de jeu, le contenu de la Politique (valeurs, principes directeurs et axes d'intervention) n'était pas remis en question par les organismes partenaires de la Ville de Montréal. L'élaboration du schéma d'animation des ateliers de travail s'est donc basée sur le contenu du plan d'action 2017 que l'on souhaitait mettre à jour. La Politique de l'enfant contient cinq axes d'intervention. Le plan d'action 2017 contenait, pour chacun d'eux, un ou plusieurs objectifs. Les participants disposaient d'environ 2 h 30 pour

aborder trois des cinq axes et parvenir à des propositions consensuelles en réponse aux trois questions suivantes :

1. Validation des objectifs du plan d'action 2017 :

Croyez-vous que le ou les objectifs énoncés dans le plan d'action 2017 sont appropriés pour... (insérer le libellé de l'axe d'intervention)? Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?

2. Formulation d'objectifs pour le plan 2019-2020

Quels sont les objectifs que la Ville de Montréal devrait poursuivre pour... (insérer le libellé de l'axe d'intervention)?

3. Identification de pistes d'action concrètes

Quelles sont les pistes d'action concrètes que vous suggérez pour atteindre ces objectifs?

En parallèle de ces ateliers, des élèves de cinq commissions scolaires de l'île de Montréal ont profité de l'animation de membres du Réseau réussite Montréal pour se prononcer sur ce qu'ils considèrent important d'intégrer au plan d'action 2019-2020 de la Politique de l'enfant. Le Forum s'est terminé par une présentation des résultats de leurs travaux, une séance plénière de retour sur les activités de la journée et les détails des étapes subséquentes de la mise à jour du plan d'action.

À propos de ce rapport

Pour rédiger ce rapport, l'INM a procédé à la compilation, l'analyse et la synthèse des éléments de réponse écrits sur l'outil de prise de notes que les participants devaient compléter à chacune des tables pour chacun des axes d'intervention discutés. Un exemple d'outil de prise de notes est disponible à l'annexe 2. Une employée de l'INM présente tout au long de la journée a également pris en note l'ensemble des commentaires émis lors de la séance plénière qui a suivi la présentation du bilan du plan d'action 2017. Le rapport aborde les résultats récoltés pour chacun des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant en les divisant selon les trois questions posées aux participants. Pour mettre en évidence les éléments les plus récurrents, les tendances et les convergences, l'INM a procédé à des regroupements d'éléments qui sont présentés de manière synthétique et illustrés par quelques exemples des propos tenus. Cette partie est suivie de synthèses des préoccupations des élèves et des propos émis par les participants lors de la plénière du bilan. Toutes les données, brutes et analysées, sont remises à la Ville de Montréal pour que celle-ci puisse également en prendre connaissance dans les moindres détails et les soumettre à sa propre interprétation.

Enfin, le mandat confié à l'INM n'incluait pas de vérifier si les commentaires des participants s'appuyaient sur des données scientifiques indépendantes, ni d'en faire une évaluation factuelle. De même, il n'appartenait pas à l'INM de porter un jugement sur la pertinence des commentaires faits par les participants, mais d'en faire la synthèse tout en faisant ressortir les tendances et les convergences.

Dans le présent rapport, le masculin est employé à titre épïcène.

LES RÉSULTATS



Commentaires des participants suite à la présentation du bilan du plan d'action 2017

Suite à la présentation du bilan du premier plan d'action de la Politique de l'enfant qui couvrait l'année 2017, les participants ont pris part à une séance plénière au cours de laquelle ils ont pu formuler des commentaires et interroger les responsables du dossier à la Ville de Montréal sur le contenu du bilan.

- En ce qui concerne le bilan du plan d'action 2017, les participants ont apprécié la présentation des actions régionales par axe. Ils auraient toutefois apprécié le même fractionnement pour les actions locales. L'absence de bilan financier avec une répartition des sommes entre les acteurs locaux et régionaux a également été soulignée. De manière générale, les participants étaient satisfaits de la présentation, mais souhaiteraient que le bilan du prochain exercice comporte davantage de données statistiques issues d'une évaluation plus étoffée du programme, par exemple sur les âges des clientèles visées par les nombreuses actions contenues dans le plan. S'il doit être présenté lors d'un événement similaire, il serait aussi préférable pour eux de le recevoir plusieurs jours à l'avance.
- Comme ce fut le cas lors des ateliers de travail de l'après-midi, la majorité des commentaires et des questions ont porté sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Politique de l'enfant, de son plan d'action 2017 et de celui qui est en préparation. Considérant la diversité des propos, ils n'ont pas fait l'objet de regroupements.
 - La Politique de l'enfant telle qu'elle a été conçue rend difficile la prise en compte des organismes qui desservent des clientèles spécifiques (communautés culturelles, linguistiques, immigration, handicapés, etc.). On souligne notamment l'importance d'accorder une attention spécifique aux enfants vulnérables. L'approche actuelle par territoire/quartier sied mal aux organismes qui offrent des services à des populations réparties sur l'ensemble du territoire montréalais.
 - Il apparaît nécessaire de créer un « alignement stratégique » pour arrimer la Politique à celles des paliers provincial et fédéral qui touchent les mêmes enjeux, notamment pour pérenniser le financement et éviter les dédoublements.
 - La pérennité du financement est un enjeu pressant pour plusieurs participants en raison du fait que les contributions provenant des programmes Avenir d'enfant et de Québec en forme tirent à leur fin. Dans ce contexte où le financement n'est pas garanti, il peut être difficile pour les organismes communautaires de s'engager.
 - Bien qu'ils reconnaissent la pertinence d'impliquer davantage les organismes locaux, les organismes régionaux souhaitent que leur apport à la réalisation des objectifs de la Politique de l'enfant soit reconnu, eux qui peuvent également porter les revendications locales au niveau national.
 - Plusieurs préoccupations des participants portent sur le processus qui mènera à la définition du prochain plan d'action de la Politique. Des inquiétudes sont évoquées quant aux délais relativement courts pour élaborer, soumettre, sélectionner et réaliser les projets qui figureront au plan d'action 2019-2020. On s'interroge également sur le processus de sélection des projets et d'attribution des fonds, de même que sur la

composition du comité de suivi du plan d'action.

- Finalement, concernant le forum, certains participants estiment que les parents devraient être représentés et que la limite de trois représentants par arrondissement devrait être revue.

L'axe 1 : La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains

Définition de l'axe : Offrir aux enfants un environnement urbain propice au jeu et à la découverte, conçu et aménagé de manière sécuritaire, attrayant et universellement accessible.

Objectif figurant au plan d'action 2017 :

1.1 – Aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte.

Nombre de groupes ayant traité l'axe : 6/17

Question 1 – Validation de l'objectif

De manière générale, les participants qui ont discuté de l'axe 1 ont validé l'objectif du plan d'action 2017, mais jugent qu'il doit être « développé de manière plus précise en utilisant les leviers de la Ville », que « la visée de l'objectif est bien, mais trop large, floue, vaste », et qu'il faut « avoir des objectifs SMART¹ ». Ils estiment qu'il serait également utile d'en « préciser les termes pour comprendre ce qu'ils veulent dire précisément ». Deux groupes ont choisi de souligner à cette étape l'importance « d'inclure dans la Politique la notion d'organisation de la consultation citoyenne », de « soutenir la participation des familles à la vie démocratique ».

Question 2 – Formulation d'objectifs pour le plan d'action 2019-2020

- L'objectif étant somme toute validé, les discussions des participants ont davantage porté sur le **processus entourant la formulation d'objectifs et leur mise en œuvre**. Deux groupes appellent à la concertation des intervenants de divers milieux, à leur « laisser du temps pour se concerter, discuter des besoins ». « La conceptualisation de l'objectif doit être concertée avec l'ensemble des acteurs (...) » pour « avoir une cohérence avec les autres plans du milieu ». Deux autres évoquent la nécessité de « **questionner les usagers de tous âges** et prendre en compte les consultations citoyennes de quartier (...) », ainsi que de « développer un processus de consultation » afin de « consulter les jeunes pour mieux répondre à leurs besoins ».
- D'un point de vue plus administratif, il est suggéré « **d'intégrer le réflexe enfant** dans les projets d'aménagement urbain », « d'avoir un comité d'analyse indépendant » et des « indicateurs de réussite et des évaluations ». Finalement, un commentaire suggère de « **mettre à profit les initiatives existantes** ».
- Plusieurs éléments de réponse portent sur l'**aménagement physique des espaces publics** et les façons de l'aborder. On souligne qu'il faut être « ouvert à la diversité, penser à la diversité des usagers actuels et futurs dans l'aménagement (flexibles, polyvalents, nouveaux arrivants) » et qu'il faut « encourager la fréquentation des parcs pendant les quatre saisons pour les familles ». Il

¹ Objectif SMART : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Objectifs_et_indicateurs_SMART



est suggéré de diverses façons de « réfléchir sur d'autres types d'espaces » et de « favoriser l'appropriation des espaces publics accessibles (ex. rues et ruelles, ruelles blanches) ».

Question 3 – Identification de pistes d'action concrètes

- Le thème le plus récurrent est celui de **l'accessibilité des espaces publics**. Qu'il s'agisse de moyens de transport en commun ou actif, d'aménagement des parcs pour qu'ils répondent à des besoins multigénérationnels, d'accessibilité universelle, de plages horaires des plateaux sportifs pour les jeunes et les familles ou d'utilisation des espaces vacants par les communautés, les participants semblent juger qu'il s'agit d'un aspect essentiel pour favoriser le bien-être des enfants.
- À nouveau, la **question du processus** et de ses différentes facettes fait l'objet d'un grand nombre de commentaires très variés. La nécessité d'agir localement, de « **laisser les arrondissements et les milieux communautaires locaux décider des priorités** », de « choisir des actions à prioriser et à réaliser localement (dans chaque arrondissement) » « pour s'assurer que les actions répondent aux besoins des communautés (...) » est l'un des thèmes récurrents.

L'axe 2 : La saine alimentation et la sécurité alimentaire

Définition de l'axe : S'assurer de rendre l'alimentation accessible aussi bien économiquement que géographiquement, en tenant compte du développement durable.

Objectif figurant au plan d'action 2017 :

2.1 – Favoriser l'accès à une alimentation équilibrée.

Nombre de groupes ayant traité l'axe : 11/17

Question 1 – Validation de l'objectif

À l'unanimité et pour une multitude de raisons, les groupes qui ont traité de cet axe jugent que l'objectif doit être reformulé, qu'il est incomplet ou qu'il doit être scindé en plusieurs objectifs plus précis. D'entrée de jeu, plusieurs estiment que l'objectif est « beaucoup trop large » et « trop flou », qu'il « n'est pas assez développé ». Un groupe résume bien l'ensemble de ces commentaires en soutenant que « l'objectif devrait être reformulé avec un libellé plus fort et plus précis ».

Les principales raisons évoquées remettent en question notamment la cible visée, soit l'accès à une alimentation équilibrée. Un groupe rapporte que « l'accès ne garantit pas que les personnes vont l'utiliser. Il faut s'assurer que l'offre soit adaptée aux besoins ». Un autre groupe souligne que l'objectif ne reprend pas explicitement « l'ensemble des concepts de l'axe », soit les aspects économique, géographique et du développement durable. Aussi, quelques groupes souhaitent que l'on vise plus spécifiquement « l'autonomisation des familles ».

Question 2 – Formulation d’objectifs pour le plan d’action 2019-2020

- Les propositions des groupes montrent clairement qu’ils considèrent l’accessibilité à une alimentation équilibrée comme un **enjeu devant d’abord être traité à l’échelle locale** des quartiers et des arrondissements. Ils expriment de diverses façons la nécessité « d’appuyer les milieux dans les réflexions et initiatives locales, les organismes et les écoles qui travaillent en sécurité alimentaire », de « faire émerger les bonnes initiatives à l’échelle locale et mettre de l’avant l’expertise communautaire » et de « soutenir et consolider les initiatives structurantes des quartiers en sécurité alimentaire ».
- Lorsqu’il est question plus spécifiquement d’accessibilité à une alimentation saine, les participants rappellent qu’il existe des volets économique et géographique à la question. D’un point de vue économique, en plus d’un **accès à des aliments de qualité à bon prix**, on préconise de « soutenir le développement des connaissances et des habiletés en termes d’alimentation saine et équilibrée », et de « favoriser l’éducation populaire pour stimuler l’autonomisation des familles ». D’un point de vue géographique, la **lutte aux déserts alimentaires** est évoquée à plusieurs reprises, de même que des mesures pour **encourager l’agriculture urbaine** (jardins collectifs/communautaires, assouplissement de la réglementation).
- À nouveau, les participants ont soulevé des questions associées au **processus d’élaboration des politiques et des objectifs**. Deux groupes mentionnent qu’en ce qui concerne la question de l’accès à une saine alimentation, il existe des dédoublements, « des enjeux qui sont traités par d’autres programmes ou partenaires existants » et qu’il « faut être complémentaire et ne pas dédoubler les financements et acteurs existants ». Un groupe va plus loin en suggérant que « la saine alimentation et la sécurité alimentaire ne soient pas pertinentes. Cette problématique est déjà adressée dans beaucoup de politiques (DSP, MTESS, Centraide) ».

Question 3 – Identification de pistes d’action concrètes

- Les actions proposées devant s’arrimer aux besoins et réalités de chaque communauté, les participants ont d’abord identifié le **soutien aux organismes communautaires locaux et aux initiatives locales** comme une mesure importante pour favoriser l’accessibilité à une alimentation équilibrée.
- Nombre de pistes proposées visent une **plus grande autonomie des familles et une approche collective** par rapport à leur alimentation. Cuisines collectives, jardins collectifs et communautaires et autres initiatives touchant à l’agriculture urbaine font l’objet de plusieurs suggestions.
- Il est également question de **pédagogie et de communication** à plusieurs reprises pour diffuser les connaissances et l’information sur la saine alimentation et les ressources disponibles pour les familles : ateliers de cuisine, « partager les initiatives locales, transférer les expertises, les bons coups à l’échelle régionale », bacs de jardinage dans les cours d’école, éducation des fournisseurs pour qu’ils offrent des choix sains, « mettre l’accent sur l’éducation, la sensibilisation aux aliments dans les organismes et les écoles ».
- Plusieurs suggèrent des **modèles différents** qui pourraient répondre aux besoins de certains milieux : « favoriser l’économie circulaire », « implanter des entreprises d’économie sociale ayant comme mandat d’offrir des aliments sains à moindre coût », « offrir des ateliers culinaires en fonction des aliments de saison » ou des « activités culinaires interculturelles ».

L'axe 3 : La persévérance scolaire et la réussite éducative

Définition de l'axe : Intensifier les interventions qui favorisent la persévérance scolaire et incitent les enfants à prendre une part active dans leur communauté.

Objectifs figurant au plan d'action 2017 :

3.1 – Contribuer à réduire le pourcentage d'enfants de la maternelle qui sont vulnérables dans au moins un domaine de maturité scolaire.

3.2 – Contribuer à l'atteinte et au dépassement de la cible ministérielle du taux de diplomation des jeunes Montréalais, fixée à 77 % d'ici 2020.

3.3 – Inciter les jeunes à prendre une part active dans leur communauté.

Nombre de groupes ayant traité l'axe : 11/17

Question 1 – Validation des objectifs

En ce qui concerne la persévérance scolaire et la réussite éducative, la grande diversité des commentaires recueillis à cette étape montre clairement que le rôle de la Ville de Montréal et les éléments sur lesquels elle peut agir à l'intérieur de ses champs de compétence doivent être clarifiés auprès de ses partenaires et dans la nouvelle mouture du plan d'action de la Politique de l'enfant. En effet, plusieurs commentaires remettent en question l'adéquation de cet axe avec les compétences de la Ville, alors que d'autres, à l'opposé, suggèrent d'élargir la portée des deux premiers objectifs qui concernent plus directement la réussite éducative. Au centre se retrouvent ceux qui affirment « l'importance de l'arrimage entre les paliers de gouvernement » et de « trouver un équilibre inclusif (...) avec l'ensemble des partenaires ».

La visée de l'objectif 3.3 semble toutefois bienvenue, mais les commentaires suggèrent que l'objectif lui-même est « beaucoup trop large et léger » et qu'on devrait « offrir aux jeunes » de prendre une part active au lieu de simplement les « inciter ».

Question 2 – Formulation d'objectifs pour le plan d'action 2019-2020

Bien qu'une clarification semble s'imposer au niveau des compétences de la Ville, les propositions des participants permettent néanmoins d'identifier les éléments qui suscitent une forte adhésion en ce qui concerne le rôle qu'elle pourrait jouer au niveau de la persévérance scolaire et de la réussite éducative.

- Les participants jugent que la Ville a un rôle important à jouer au niveau de l'amélioration de la **relation école-communauté-famille**. La proposition de « favoriser les liens entre la ville et la commission scolaire afin de partager les ressources et les infrastructures » englobe les propos de plusieurs groupes qui souhaitent « un meilleur arrimage entre la Ville, les commissions scolaires et les acteurs qui gèrent les bâtiments ». On souhaite que la Ville contribue à « développer ou supporter des initiatives de création de liens, écoles, familles, communautés ».
- Plusieurs groupes ont tenu à mettre l'accent sur **l'importance de la famille** lorsqu'il est question de persévérance et de réussite éducative. Il faut, selon eux, « miser sur les familles comme

premier lieu de socialisation qui favorise la réussite globale et donc scolaire », « soutenir les familles dans leur implication pour la réussite éducative de leurs enfants ». Dans la même veine, des propositions visent plus spécifiquement à « soutenir et outiller les parents et les organismes dans la préparation des enfants à l'entrée à l'école », notamment pour « soutenir les familles immigrantes dans la réussite éducative de leurs enfants ».

- Quelques propositions suggèrent des **voies à suivre pour clarifier le rôle de la Ville**, par exemple en « soutenant ses unités sports-loisirs-culture dans la compréhension de leur rôle en réussite éducative » ou en créant une « carte des ressources » en mettant à contribution ses propres ressources humaines. Elle pourrait également « favoriser et accroître la valorisation sociale de l'éducation dans tous les quartiers » et contribuer à une « compréhension systémique de la persévérance scolaire » qui lui permettrait d'agir « sur les causes plutôt que sur les effets » des difficultés vécues par les familles.
- Un dernier aspect qui a suscité quelques propositions concerne **les enfants de 0 à 5 ans** pour lesquels la Ville doit « créer des environnements favorables à leur développement » et « soutenir les concertations 0-5 ans existantes et les initiatives qu'elles ont mises en place ». Il a été question à deux reprises de fonder ses actions sur les « quatre sphères de développement ».

Question 3 – Identification de pistes d'action concrètes

Encore ici, les propositions sont d'une grande diversité, mais certains regroupements d'éléments permettent d'identifier des pistes générales.

- Dans l'opinion des participants, pour qu'elle contribue à la persévérance scolaire et à la réussite éducative des enfants montréalais, la Ville doit **maximiser l'accessibilité aux infrastructures et équipements** sportifs, culturels et de loisirs dans tous les quartiers, tant d'un point de vue tarifaire qu'au niveau des horaires. Les plateaux sportifs, les bibliothèques et les parcs ont été mentionnés.
- La Ville peut également contribuer par **l'organisation, le financement ou le soutien matériel à différents types d'activités**, par exemple avec « des activités parascolaires diversifiées et de qualité à l'intérieur ou à proximité des écoles », « des activités parascolaires avec une tarification sociale », des « activités intergénérationnelles » et « parents-enfants ».
- Dans une perspective de renforcement des liens entre les écoles, les familles et les communautés, quelques propositions mettent de l'avant le rôle pivot des **intervenants communautaires scolaires (ICS)** et suggèrent qu'ils soient déployés « dans toutes les écoles ».
- En toute cohérence avec les étapes précédentes, de nombreuses pistes d'action rappellent l'importance d'une **approche globale qui s'adresse à la famille, et non seulement aux enfants**. Il importe de « soutenir les initiatives locales de collaboration écoles-organismes communautaires pour rejoindre les parents » ainsi que « les activités qui facilitent les transitions maternelle-primaire-secondaire ».

L'axe 4 : L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Définition de l'axe : Préserver et enrichir une offre de services culturels, sportifs et de loisirs dans les quartiers et à l'échelle métropolitaine tout au long de l'année afin que tous profitent des mêmes opportunités, développent diverses habiletés et de saines habitudes de vie.

Objectifs figurant au plan d'action 2017 :

4.1 – Faciliter les déplacements des jeunes de 6 à 17 ans.

4.2 – Améliorer l'accès aux activités culturelles, de sports et de loisirs.

Nombre de groupes ayant traité l'axe : 7/17

Question 1 – Validation des objectifs

En ce qui concerne l'objectif 4.1, les groupes de participants approuvent pour la plupart la visée de l'objectif, mais estiment qu'il est « trop limitatif » ou que la formulation pourrait être plus précise. Les participants remettent en question la limitation à un groupe d'âge spécifique (6 à 17 ans) et jugent qu'il faut viser les familles et leurs enfants, peu importe leur âge. Un groupe rapporte également que « les besoins en transport sont plus grands que seulement pour les activités des loisirs ». Un autre groupe suggère d'intégrer la notion de « déplacements actifs » et d'aménagements urbains conséquents.

L'objectif 4.2 est aussi jugé « insuffisant », bien que sa visée ne soit pas remise en question. On juge que « l'accessibilité est complexe » et que de « donner accès ne fait pas en sorte que les gens vont y aller ». Deux groupes suggèrent d'élargir la portée de l'objectif en « favorisant l'appropriation de la culture et des lieux de pratique sportive » ou en « faisant référence à l'appropriation, l'expression culturelle ». Un groupe suggère que l'objectif devrait aborder plus directement la question des « freins financiers » à l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

Question 2 – Formulation d'objectifs pour le plan d'action 2019-2020

- Le thème de **l'accessibilité** a occupé une grande part des discussions. Les propositions sont nombreuses et variées, mais tous souhaitent **élargir les paramètres de l'accessibilité aux diverses activités offertes aux enfants**. Un groupe résume relativement bien la teneur des propositions en suggérant « d'offrir un accès universel, physique, géographique aux sports, aux loisirs et à la culture, et d'offrir une flexibilité dans la participation à ces activités ». Dans la même veine, un groupe demande de « lever les barrières d'accès », un autre de « permettre à toute clientèle d'accéder aux activités sans stigmatisation ». Deux groupes croient qu'il est nécessaire de « cibler les familles les plus vulnérables » qui « vivent beaucoup d'enjeux personnels qui ont un grand impact sur leur participation ».
- Deux groupes abordent directement la question de **l'initiation aux activités** pour les « jeunes issus de l'immigration », jugeant que l'accessibilité n'est peut-être pas suffisante pour susciter la participation. On suggère « d'organiser une médiation culturelle des sports d'hiver », par exemple.



- Parmi les autres propositions récurrentes, il est question de « **diversifier l'offre de loisirs** », « d'offrir une offre de services variée, flexible et de qualité qui s'adapte aux besoins ». Deux groupes estiment aussi qu'il faut des objectifs spécifiquement axés sur « **un mode de vie physiquement actif** », et « stimuler et faciliter le transport actif des jeunes et des familles ».

Question 3 – Identification de pistes d'action concrètes

- Les pistes d'action les plus récurrentes offertes par les participants visent d'abord **l'accessibilité des activités et des transports pour les enfants montréalais**, bien qu'aucune ne soit mentionnée à plus d'une reprise. Il est question d'offrir « la gratuité pour les jeunes dans les transports » ou d'instaurer une « tarification sociale du transport en commun » qui ne concerne pas seulement les activités de culture et de loisirs. Deux groupes proposent de « fournir une carte Accès Montréal à tous les citoyens » et de « généraliser accès-loisirs ». L'idée de « faciliter l'accès aux terrains sportifs pour le jeu et la pratique libre » et « d'avoir du matériel disponible gratuitement » est également proposée.
- Qu'il soit question de déplacements ou d'accessibilité aux diverses activités, les participants suggèrent à plusieurs reprises qu'il faut « **améliorer la diffusion de l'information** quant aux ressources et activités disponibles », qu'il est nécessaire de « diffuser l'offre pour se l'approprier », et qu'il faut « utiliser une variété d'outils de communication » pour y parvenir. Un groupe propose d'ailleurs un soutien financier ou technique aux groupes et organismes pour « valoriser, communiquer et promouvoir leurs activités ». On mentionne également que certaines opportunités de transport gratuit existent (autobus nolisés de la STM), mais que des efforts supplémentaires doivent être faits pour en informer les utilisateurs potentiels.
- Les pistes d'action récurrentes qui concernent les déplacements s'attardent à deux aspects : **la tarification des transports collectifs et le transport actif**. La tarification sociale et la gratuité pour les enfants montréalais sont suggérées par deux groupes distincts. Concernant le transport actif, le développement des réseaux de pistes cyclables (en priorisant les quartiers qui n'en ont pas, par exemple) récolte la faveur de plusieurs groupes, et l'expansion du service de vélos en libre-service (BIXI) est également suggérée.
- Finalement, comme c'est le cas pour l'ensemble des axes discutés, plusieurs propositions portent sur **le processus d'élaboration et de mise en œuvre des objectifs et pistes d'action**. À ce sujet, deux thèmes émergent. D'abord, **l'arrimage des actions entre les différents paliers de gouvernement** de même qu'un « plus grand arrimage entre les arrondissements et les quartiers de Montréal » font l'objet de deux propositions. Ensuite, trois groupes souhaitent que les actions mises en place se basent sur **des échéanciers et des financements à plus long terme**, par exemple par un financement « à la mission » des organismes et programmes, et non par projet. Un groupe évoque également le besoin de « mesurer l'impact » et d'assurer une équité entre les projets de culture, de sports et de loisirs, entre les projets 4 saisons et les projets « petite enfance-enfance-adolescence ».

L'axe 5 : Les familles et les communautés

Définition de l'axe : Soutenir et accompagner les parents, les familles et les intervenants de la communauté dans l'exercice de leur rôle de prévention et d'éducation auprès des enfants.

Objectifs figurant au plan d'action 2017 :

- 5.1 – Assurer le développement optimal des enfants à risque ou en situation de vulnérabilité, dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts.
- 5.2 – Assurer la promotion et l'accréditation « Municipalité amie des enfants » de la Ville de Montréal.
- 5.3 – Assurer la sécurité des enfants et de leurs familles.
- 5.4 – Contribuer au soutien des familles.
- 5.5 – Favoriser le dialogue entre les générations.

Nombre de groupes ayant traité l'axe : 13/17

Question 1 – Validation des objectifs

- Un grand nombre de commentaires d'ordre général remettent en question l'axe, ses objectifs et la cohérence entre ces deux éléments. Plusieurs groupes estiment que « les objectifs sont trop larges, trop vagues » et ne permettent pas « de mesurer leur réalisation ». Un groupe écrit que « l'axe est bien, mais le lien avec les objectifs est un peu incohérent. Les objectifs semblent fourre-tout ». Un autre groupe a d'ailleurs utilisé l'expression « fourre-tout ».
- L'objectif 5.1 est validé par la plupart des groupes, mais certains suggèrent des modifications à la formulation pour, par exemple, retirer la partie sur le respect des droits et intérêts ou retirer le terme « optimal » pour le remplacer par « développement du plein potentiel de l'enfant ». Un groupe suggère toutefois que cet objectif « ne s'imbrique pas dans l'axe; il mise plus sur l'enfant que sur son entourage ».
- Plusieurs groupes suggèrent de retirer l'objectif 5.2 concernant l'accréditation « Municipalité amie des enfants » de la Ville de Montréal, sinon de lui « donner du mordant ». On souligne notamment à deux reprises que les actions de cet objectif n'ont pas été réalisées.
- L'objectif 5.3 est remis en question par quatre groupes pour différentes raisons, dont trois qui jugent qu'il devrait être retiré parce que « les actions sélectionnées (pompiers/policiers) auraient dû provenir d'une autre enveloppe » ou parce qu'il « correspond à une obligation » de la Ville.
- Deux groupes ont commenté l'objectif 5.4. Le premier croit que l'atteinte de cet objectif « passe par une approche sociale et économique » et qu'il faut « améliorer les bases pour assurer un soutien aux familles ». Le second propose une reformulation pour « contribuer au soutien des organisations qui rejoignent les familles ».
- L'objectif 5.5 a fait l'objet de quatre commentaires particuliers dont trois qui souhaitent préciser son contenu en y ajoutant des expressions comme « favoriser la participation citoyenne des familles » ou en remplaçant le terme « dialogue » par « partage ». Le quatrième commentaire

propose de retirer l'objectif, sans toutefois donner de justifications.

Question 2 – Formulation d'objectifs pour le plan d'action 2019-2020

La grande variété des propositions offertes par les participants à ce point-ci ne permet de réaliser que deux regroupements satisfaisants en termes de récurrence des propos. De nombreuses propositions mettent l'accent sur la **notion de famille**, et sur l'accompagnement des familles et des parents pour assurer le développement du plein potentiel des enfants. Un groupe propose d'ailleurs l'objectif de « valoriser l'expertise des parents comme premiers acteurs du développement de leur enfant ». Pour la plupart des groupes, l'élargissement du cadre de réflexion de la Politique de l'enfant pour y intégrer cette notion semble constituer un aspect important en vue du prochain plan d'action.

Les participants évoquent régulièrement le souhait qu'une plus grande place soit faite aux **milieux et organismes locaux** dans l'élaboration des objectifs et des actions pour les réaliser. Une proposition d'objectif d'un groupe suggère de « soutenir et collaborer avec tous les acteurs des communautés (concertation sectorielle, organismes communautaires, arrondissement, réseau de la santé) ».

Question 3 – Identification de pistes d'action concrètes

De nouveau, les participants se sont davantage attardés sur les différentes facettes du processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan d'action de la Politique de l'enfant que sur des pistes d'action concrètes pour atteindre les objectifs définis à la question précédente.

- Sans conteste, la préoccupation principale des groupes de participants est de s'assurer que les processus menant à la réalisation du plan d'action 2019-2020 « interpelle les organismes pour que les milieux choisissent les priorités et qu'elles ne viennent pas de la Ville », qu'ils « mettent en lumière et valorisent les actions déjà présentes dans les arrondissements » et que les actions privilégient « l'investissement dans les organismes familles locaux ». Les participants souhaitent davantage de **concertation avec les organismes locaux** pour établir les priorités d'action. Un groupe réclame par ailleurs « d'informer les quartiers en amont des projets régionaux qui seront retenus pour le plan » et « d'assurer l'arrimage de groupes régionaux avec les milieux locaux ».
- La question du **financement des initiatives** du plan d'action est aussi soulevée à plusieurs reprises, sous différents angles. En plus de « financer les initiatives locales », un groupe souligne que « si les projets doivent être concertés, alors des fonds doivent être disponibles pour la coordination des projets ». On suggère également de « soutenir la mission des organismes familles » et de « stabiliser le financement afin d'assurer une meilleure accessibilité des services ». Il est également question « d'assurer l'équité des financements » entre les organismes locaux et régionaux et les différents axes de la Politique de l'enfant. Au sujet du point précédent, il est également suggéré de « réévaluer les sommes attribuées en fonction des initiatives locales ».
- Les participants abordent également à quelques reprises la **mesure et l'évaluation des projets et des impacts des initiatives** déployées. En amont du déploiement des actions, un groupe propose de « développer des indicateurs de vulnérabilité pour mieux répartir l'argent à l'échelle locale ». Un autre groupe souhaite pouvoir compter sur un « portrait commun pour identifier des

cibles à prioriser ».

- Parmi les thèmes récurrents concernant des pistes d'action concrètes, les participants privilégient d'abord des **initiatives s'adressant aux familles**. Ateliers et activités parents-enfants, le « retour des samedis en famille » et le « développement de lieux informels pour les familles (ruches d'art, salles des familles) » sont suggérés. Quatre groupes ont référé spécifiquement à des « **initiatives intergénérationnelles** » afin d'« utiliser l'expertise des aînés pour contribuer à la communauté ». Il est également proposé de contribuer de différentes façons à **soutenir les organismes communautaires** par de la formation, par la création de communautés de pratiques pour « outiller les organismes à rejoindre les familles », par l'ajout de diverses ressources (agents de liaison avec les familles, agents de milieux, ICS, policiers communautaires, etc.) et par la « promotion et la diffusion des ressources disponibles ».

Les préoccupations des enfants de Montréal

En parallèle des activités de consultation avec les représentants d'organismes, un groupe de 22 enfants a participé en après-midi à un atelier de discussion organisé et animé par le Réseau réussite Montréal. Les enfants représentant cinq commissions scolaires de l'île de Montréal ont ainsi pu s'exprimer sur leurs préoccupations par rapport aux axes d'intervention de la Politique de l'enfant. Ils ont ensuite présenté les résultats de leurs travaux aux participants du Forum qui s'étaient réunis en fin de journée pour une dernière séance plénière. Voici leurs préoccupations.

Concernant les activités et les loisirs...

- Les enfants sont préoccupés par l'**accessibilité des activités parascolaires**. Ils souhaiteraient « que les services soient moins gênants à utiliser quand on est un enfant avec des difficultés ou avec peu de moyens ». Ils suggèrent que les services « paraissent comme des activités parascolaires ou des services normaux ». Ils souhaitent avoir accès à « des activités parascolaires variées et qui touchent tous les types d'élèves », dont certaines « à l'extérieur de l'école, plus près de la résidence des élèves ».
- On rapporte qu'il faut « **plus de programmes de sports qui soient moins chers pour les adolescents** [parce que] les parents ont souvent moins d'argent pour payer l'équipement qui est souvent cher ».
- **L'aménagement et l'animation des parcs** sont également des préoccupations. Ils aimeraient « avoir des parcs plus adaptés aux adolescents. Par exemple, avoir accès à de la musique par haut-parleurs Bluetooth ou des balançoires pour des gens plus grands », « plus d'endroits pour se rassembler et juste parler avec ses amis, que ce soit dans les parcs ou ailleurs ». Les enfants voudraient également « plus d'activités dans les parcs de quartier près de chez eux » et « plus de terrains de sports (soccer, football, basketball, hockey, etc.) pour ne pas avoir à jouer avec des inconnus sur une petite partie du terrain seulement ou ne pas pouvoir jouer parce que le terrain est plein ».

- **L'aspect unilingue de certaines activités peut déranger** les enfants qui ont des amis français et anglais; ils voudraient que tous soient inclus.
- Il faudrait finalement « **intégrer davantage les technologies dans les activités parascolaires et dans les différents services de la Ville**, incluant les annoncer dans les médias sociaux et avoir un moyen de réserver des places avec son cellulaire ».

Concernant le transport et les déplacements...

- Les enfants réclament une **amélioration du service de transport par autobus**. Ils veulent « que les autobus de la STM soient à temps et qu'ils en procurent plus. Ils sont trop souvent pleins et nous devons attendre le prochain qui est très souvent plein aussi, donc nous sommes en retard à l'école ».
- « **Marcher à l'école, surtout l'hiver, est considéré comme dangereux** pour les élèves des quartiers de Rivière-des-Prairies et de Montréal-Nord, même s'il ne s'agit que de marcher de l'autobus à la maison. Les élèves voudraient des moyens de transport qui les amènent plus près de chez eux. »
- Il faut « plus de **pistes cyclables protégées partout dans la ville** pour que nous puissions nous rendre à leurs activités, au parc ou à l'école de façon sécuritaire. Les automobilistes nous font peur ».

Concernant l'alimentation...

« **Tout le monde de l'école devrait bénéficier d'un déjeuner gratuit**, même ceux qui en auraient un à la maison de toute manière. Les élèves pensent que ce serait un bon moment pour socialiser avec ses amis le matin et que les gens qui ont besoin de déjeuner à l'école ne soient pas gênés de le faire. »
 « Plusieurs élèves en ont besoin et ne peuvent pas y accéder. »

Certains voudraient aussi « **avoir le droit de manger du fast-food à l'école** ».



Annexe 1 – Déroulement du Forum

9 h 00	Mot de bienvenue, présentation des objectifs et du déroulement du Forum par Malorie Flon de l'Institut du Nouveau Monde
9 h 10	Ouverture du Forum par Mme Rosannie Filato, conseillère de Ville du district Villeray, nommée au Conseil exécutif de la Ville de Montréal, responsable de la jeunesse, du développement social et communautaire, de l'itinérance, de la condition féminine et des sports et loisirs
9 h 20	Présentation du bilan du plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Johanne Derome, Directrice du Service de la diversité sociale et des sports, ▪ Mme Nadia Bastien, Chef de division Relations interculturelles et groupes spécifiques ▪ M. Tommy Kulczyk, Commissaire à l'enfance de la Ville de Montréal
10 h 00	Séance plénière sur la présentation du bilan, animée par Malorie Flon de l'Institut du Nouveau Monde
10 h 45	Pause
11 h 00	Panel d'intervenants : <i>La diversité culturelle, une variable incontournable</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Isabelle Lizée, Directrice du Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) ▪ Mme Vanessa Sykes-Tremblay, Directrice de l'organisme Le Baobab familial ▪ Mme Sylvie Guyon, Coordinatrice du volet jeunesse de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
11 h 30	Période de questions aux panélistes
11 h 50	Présentation des consignes aux participants en prévision des activités de l'après-midi
12 h 00	Lunch
13 h 00	Ateliers de travail sur la mise à jour du plan d'action de la Politique de l'enfant
15 h 40	Plénière de partage des résultats et de commentaires sur le déroulement de la journée
16 h 10	Prochaines étapes de la démarche, remerciements et mot de la fin par M. Tommy Kulczyk

Annexe 2 – Exemple d’outil de prise de notes des participants au Forum

Axe 5 - Les familles et les communautés

Soutenir et accompagner les parents, les familles et les intervenants de la communauté dans l'exercice de leur rôle de prévention et d'éducation auprès des enfants.

Objectif figurant au plan d'action 2017 :

- Assurer le développement optimal des enfants à risque ou en situation de vulnérabilité, dans le respect de leurs droits et de leurs intérêts
- Assurer la promotion de l'accréditation « Municipalité amie des enfants » de la Ville de Montréal
- Assurer la sécurité des enfants et de leurs familles
- Contribuer au soutien des familles
- Favoriser le dialogue entre les générations

1 Croyez-vous que le ou les objectifs énoncés dans le plan d'action 2017 sont appropriés pour favoriser la mobilisation des parents, des familles et des autres acteurs des milieux pour qu'ils contribuent au développement du plein potentiel des enfants montréalais ? Si oui, pourquoi ? Sinon, pourquoi ?

2 Quels sont les objectifs que la Ville de Montréal devrait poursuivre pour favoriser la mobilisation des parents, des familles et des autres acteurs des milieux pour qu'ils contribuent au développement du plein potentiel des enfants montréalais ?

Montréal 

INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE

Forum sur le plan d'action montréalais pour les enfants 2019 - 2020

3 Priorités d'action, pistes de solution, actions concrètes.

Outil collectif